

## Une première historique ! L'ex-président Nicolas Sarkozy placé en garde à vue





1er juillet 2014 - Il s'agit d'une grande première historique : pour la toute première fois dans notre histoire, un ancien président de la République française a été placé en garde à vue.

Certes Nicolas Sarkozy lui-même, et avant lui l'ancien président Jacques Chirac, avaient déjà été mis en examen dans des affaires judiciaires. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient jamais fait l'objet d'une mesure de garde à vue, mesure ô combien honteuse et dégradante pour quelqu'un qui a occupé la place de Charles de Gaulle à la tête de l'État !

## **QU'EST-CE QU'UNE GARDE À VUE ?**

En droit pénal français, la garde à vue est le maintien à disposition, sous la contrainte, d'une personne soupçonnée d'avoir commis ou tenté de commettre un crime ou un délit, par les forces de police ou de gendarmerie dans le cadre d'une enquête judiciaire.

C'est une mesure privative de liberté, d'une durée strictement limitée qui reste sous le contrôle permanent de l'autorité judiciaire. Le fait de s'y soustraire constitue une évasion, réprimée en tant que telle par le Code pénal.

On ne place pas une personne en garde à vue comme ça. On place une personne en garde à vue, S'IL EXISTE UNE OU PLUSIEURS RAISONS PLAUSIBLES DE SOUPÇONNER QU'ELLE A COMMIS OU TENTÉ DE COMMETTRE UN CRIME OU UN DÉLIT PUNI D'UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT.

Pas besoin de dire que les soupçons doivent être particulièrement motivés et concordants pour que la justice ait décidé de placer l'ancien chef de l'État en garde à vue !

La durée initiale de la garde à vue est de 24 heures, avec possibilité d'une prolongation de 24 heures supplémentaires lorsque l'infraction motivant la mesure de garde à vue est punie d'au moins un an d'emprisonnement, soit 48 heures maximum.

## **4 INDIVIDUS - DONT SARKOZY - PLACÉS EN GARDE À VUE**

La justice semble avoir pris le dossier Sarkozy à bras-le-corps depuis quelques jours : hier lundi 30 juin ce sont l'avocat de Sarkozy - Me Thierry Herzog -, et deux magistrats de la Cour de cassation - Gilbert Azibert et Patrick Sassoust -, qui ont déjà été placés en garde à vue. Les charges pesant sur ces trois individus sont suffisamment graves pour que leurs gardes à vue aient été prolongées de 24 heures.

Ce 1er juillet 2014, c'est donc Nicolas Sarkozy qui a été placé à son tour en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire (PJ) comme un vulgaire escroc, dans le cadre d'une enquête ouverte notamment pour trafic d'influence présumé.

Rappelons que le parquet de Paris a confié à des juges financiers une enquête pour « faux et usage de faux », « abus de confiance » et « tentative d'escroquerie » sur le financement de sa campagne présidentielle de 2012. Ils cherchent à établir si l'ex-président a œuvré pour obtenir des informations sur une décision de justice le concernant, auprès du magistrat de haut rang Gilbert Azibert, en échange de la promesse d'un poste de prestige à Monaco.

L'affaire a débuté au printemps 2013. Plusieurs proches de Nicolas Sarkozy ont été placés sur écoute dans l'enquête concernant les accusations de financement, par la Libye de Mouammar Kadhafi, de la campagne présidentielle victorieuse de M. Sarkozy en 2007.

L'un d'entre eux, Michel Gaudin, ancien patron de la Police nationale et ex-Préfet de police de Paris, a tenu plusieurs conversations qui semblent prouver qu'il tentait de se renseigner sur l'enquête libyenne auprès du chef du Renseignement intérieur, Patrick Calvar.

Les policiers vont pouvoir entendre l'individu nommé Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, né le 28 janvier 1955 dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour une durée de 24 heures, renouvelable une fois.

À l'issue de cette mesure coercitive, l'ancien chef de l'État sera, selon toute probabilité, relâché. Mais il sera soit relâché sans poursuites, soit présenté à un juge d'instruction qui pourra l'inculper (le "mettre en examen").

Dans cette seconde hypothèse, l'avocat Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa se félicitera alors de « pouvoir avoir accès au dossier pour organiser sa défense et prouver ainsi sa totale innocence », selon la formule utilisée par tous les politiciens véreux sur lesquels l'étau de la justice se resserre.

## **CONCLUSION : UN GRAND COUP DE BALAI S'IMPOSE**

La probabilité que Sarkozy échappe à la condamnation et à l'emprisonnement ferme reste très élevée, sur cette affaire comme sur les autres qui le menacent et qui arrivent.

Il n'en demeure pas moins que cette accumulation de poursuites judiciaires et cette première historique scandaleuse handicapent très sérieusement son retour en politique. Du reste, ses « petits copains » de l'UMP - Alain Juppé et François Fillon en tête - doivent aujourd'hui se frotter les mains devant la tournure prise par les événements.

Si Sarkozy avait une once d'honneur, il annoncerait aujourd'hui qu'il renonce définitivement à la politique. Il ne faut évidemment pas rêver : il n'en fera rien.

Il reste donc aux Français à prendre la mesure de l'événement et à réaliser à quel point la République française est devenue une république bananière.

La solution aux problèmes de la France passera inéluctablement par un grand coup de balai dans la classe d'affairistes, de cyniques sans foi ni loi, et de repris de justice qui tiennent le haut du pavé dans la politique française. Ce grand coup de balai ne devra pas oublier la SARL Le Pen, dont le père et la fille ont accumulé les mises en examen et les condamnations encore davantage que les responsables des autres partis politiques.

Je rappelle que le programme de l'UPR prévoit l'inéligibilité à vie de tout individu ayant fait l'objet d'une

## **Union Populaire Républicaine | UPR**

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
condamnation pénale définitive pour corruption.

Il faut aller plus loin : s'agissant de l'élection présidentielle, la loi prévoit que les candidats doivent transmettre un état de leur patrimoine, qui est rendu public en cas d'élection. Voilà qui, certes, est bien. Mais la première des choses serait d'interdire d'élection toute personne dont le casier judiciaire ne serait pas vierge.

C'est ce que nous allons également proposer aux Français.

### **François ASSELINEAU**

Sources :

Toute la presse, notamment :

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-des-ecoutes-nicolas-sarkozy-en-garde-a-vue-a-la-pj-de-nanterre-01-07-2014-3967675.php>

et

[http://www.romandie.com/news/Sarkozy-en-garde-a-vue-une-premiere-pour-un-expresident-francais\\_RP/493130.rom](http://www.romandie.com/news/Sarkozy-en-garde-a-vue-une-premiere-pour-un-expresident-francais_RP/493130.rom)